



AVITA
VOYAGES
BARRETEAU

PROGRAMME DU 19/09/2024
04 AU 09 SEPTEMBRE 2025
6 jours / 5 nuits



LA CAMARGUE

04 AU 09 SEPTEMBRE 2025
6 JOURS – 5 NUITS



Devis sous réserve de disponibilités au moment de la réservation.



AVITA
VOYAGES
BARRETEAU

PROGRAMME DU 19/09/2024
04 AU 09 SEPTEMBRE 2025
6 jours / 5 nuits



VOTRE PROGRAMME

1^{er} JOUR : VOTRE VILLE / AIGUES MORTES

Départ de votre ville en car grand tourisme vers la Camargue.

Déjeuner libre en cours de route.

En fin d'après-midi, arrivée et **installation à l'hôtel Le Mas des Sables**. Hôtel de charme dans la campagne aigues-mortaise qui offre un ensemble de pavillons typiquement méditerranéens abritant de jolies chambres provençales. **Apéritif de Bienvenue**.

Dîner et nuit.



JOUR 2 : NIMES – PONT DU GARD - UZES



Petit déjeuner et départ pour Nîmes.

Visite des principaux monuments romains, **les Arènes** (entrée comprise) où se donnent aujourd'hui des courses de taureaux très suivies.

Continuation vers la Maison Carrée et le Jardin de la Fontaine, œuvre inattendue d'un ingénieur militaire de XVIII^{ème} siècle. **Déjeuner** puis découverte **du Pont du Gard** : partie la plus grandiose d'un aqueduc qui conduisait à Nîmes les eaux des sources captées près d'Uzès.

Pour finir visite de la **ville d'Uzes**.

Retour à l'hôtel, **Dîner et nuit.**

JOUR 3 : AIGUES-MORTES – PROMENADE EN BATEAU

Petit déjeuner.

Départ en péniche de l'embarcadère de l'hôtel qui vous conduira jusqu'à **Aigues-Mortes** par les canaux.

Matinée consacrée à la découverte de la cité médiévale. **Visite guidée des remparts du 13^{ème} siècle et de la Tour de Constance**, qui fut successivement forteresse, résidence royale, phare et prison d'état. **Déjeuner.**

L'après-midi **temps libre** et puis embarquement sur le port d'Aigues-Mortes pour une promenade à bateau commentée sur les canaux à la découverte des paysages sauvages, de la faune et la flore camarguaise.

Dîner et nuit.



Devis sous réserve de disponibilités au moment de la réservation.



JOUR 4 : ARLES – LES BAUX DE PROVENCE



Petit déjeuner et puis départ en direction d'**Arles**.

Traversée du Delta du Rhône pour y découvrir les rizières de Camargue. **Visite guidée d'Arles** dont vous apprécierez la richesse du patrimoine antique et roman, la beauté de ses monuments inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 1981 : l'Amphithéâtre, le Théâtre Antique, le Cloître Sainte Trophime et ses beaux hôtels particuliers...

Déjeuner. Visite de la petite provence du paradou musée du santon. Continuation par **le village des Baux de Provence** surplombant la plaine de Crau avec arrêt au moulin d'Alphonse Daudet. Temps libre pour la découverte personnelle de cette cité fantôme, classée monument historique, c'est une des beautés de notre douce France.

Retour à l'hôtel. **Diner et nuit.**

JOUR 5 : ½ JOURNEE MANADE – SAINTES MARIES DE LA MER

Petit déjeuner et départ pour une **½ journée camarguaise** : accueil par le manadier, présentation de la manade par les cavaliers, visite en charrette de la manade et de l'exploitation agricole, explications de nos coutumes, traditions, de la monte Camargue, de l'élevage de taureaux Camargue. Jeux de gardians. **Apéritif et repas. Visite des Saintes Maries de la Mer** et de son église qui abrite le tombeau de Ste Sarah, reine des Gitans. Temps libre. Retour à l'hôtel. **Dîner et nuit.**



JOUR 6 : AIGUES MORTES – VOTRE VILLE

Petit déjeuner, départ vers votre ville.
Déjeuner libre en cours de route



VOTRE HEBERGEMENT



Au cœur de la Petite Camargue, le Mas des Sables vous accueille dans un cadre de charme et de verdure. Son architecture originale propose 13 pavillons de chambres toutes indépendantes, avec chacune son entrée en rez-de-jardin, répartis sur un vaste parc arboré et fleuri de 7 hectares

Les chambres

La décoration est typique du Sud de la France avec des poutres apparentes et des tissus provençaux.

La chambre est équipée d'une salle de bain et toilettes séparées, télévision, téléphone, wifi et d'un petit frigo.



Les prestations

- 1 Restaurant
- 1 grande piscine
- Accès direct au canal
- Parking
- Aire de détente
- Local vélo
- Wifi gratuit



Devis sous réserve de disponibilités au moment de la réservation.



NOTRE PROPOSITION TARIFAIRE

PRIX PAR PERSONNE

BASE 30 à 39 personnes : 1020 €

BASE 40 à 49 personnes : 950 €

Sous réserve d'une variation à la hausse des carburants, taxes et disponibilités au moment de la réservation

NOTRE PRIX COMPREND

- L'autocar grand tourisme au départ de votre ville vers la Camargue.
- Hébergement à l'hôtel Le Mas des Sables base chambre double avec petit déjeuner
- La Pension complète du diner J1 au Petit déjeuner J6, L'ensemble des repas, ¼ de vin et café compris le midi
- Les entrées aux visites : *arènes de Nimes, pont du Gard, Monuments d'Aigues-Mortes, promenade à bateau à Aigues-Mortes, manade, petite provence du paradou*
- Un guide accompagnateur pour toutes les visites
- L'assurance annulation multirisques
- Soirée loto

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS

- Le supplément chambre individuelle : +140€ / pers
- Les déjeuners du jour 1 et jour 6
- Les pourboires, extras et dépenses personnelles.

LES FORMALITES – COTE PRATIQUE

Formalités : Carte d'identité ou passeport en cours de validité pour tous.

CONDITIONS D'ANNULATION

- Plus de 120 jours avant le départ : 30% du prix total du voyage
- De 119 jours à 60 jours avant le départ : 50% du prix total du voyage
- De 59 jours à 45 jours avant le départ : 75% du prix total du voyage
- Moins de 45 jours : 100% du prix total du voyage

Le montant de l'assurance n'est pas remboursable

Les frais d'annulation sont calculés sur la totalité du voyage et non sur les acomptes versés

VOTRE ECHEANCIER

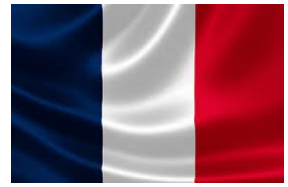
20 Janvier 2025 : 300€ par personne + supplément chambre individuelle si souscription

20 Avril 2025 : 300€ par personne

30 Juin 2025 : Solde en fonction du nombre de participant



PROGRAMME DU 19/09/2024
04 AU 09 SEPTEMBRE 2025
6 jours / 5 nuits



BULLETIN D'INSCRIPTION

LA CAMARGUE

04 AU 09 SEPTEMBRE 2025
6 JOURS – 5 NUITS

A REMETTRE AVEC L'ACOMPTE DE 300€ POUR LE 20 JANVIER 2025 + COPIE PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITE
EN COURS DE VALIDITE à :

Mme Marie Ange PRAIN - 06 01 92 27 30 – 1 POT LE FER 85280 LA FERRIERE

1^{er} Participant :

NOM :PRENOM :
ADRESSE :C
P :VILLE :
☎ :Mail :

2^{ème} Participant :

NOM :PRENOM :
ADRESSE :C
P :VILLE :
☎ :Mail :

Vous souhaitez une chambre individuelle avec un lit pour 1 personne

Votre hébergement :

- Vous souhaitez une chambre avec un lit pour 2 personnes
- Vous souhaitez une chambre à partager avec 2 lits d'une personne
- Vous souhaitez une chambre individuelle avec un lit pour 1 personne

Je règle le supplément « chambre individuelle » à 140 € à l'inscription

Moyen de paiement :

Par chèque à l'ordre d'Avita



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 et Groupama Rhône Alpes Auvergne, Agrément N°4060477 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : GALAXY

Mutuaide
Assistance



Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

GALAXY est un contrat d'assurance groupe dont l'objet est de couvrir l'Assuré à l'occasion et au cours de son voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Formule Multirisque

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 16 000 € par personne et 40 000 € par événement

✓ VOL MANQUE

Jusqu'à 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec

✓ RETARD AERIEN - Jusqu'à 250 €

✓ BAGAGES

Jusqu'à 2 000 € par personne et 10 000 € par événement

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

Jusqu'à 7 500 € par personne et 70 000 € par événement

✓ RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVÉE

Jusqu'à 1 000 000 € par événement

✓ RETOUR IMPOSSIBLE

Jusqu'à 10% du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Transport / rapatriement

Frais de prolongation de séjour

Frais médicaux à l'étranger jusqu'à 150 000 €

Rapatriment du corps

Retour anticipé

Assistance juridique

Frais de recherche et de secours jusqu'à 7 500 €

Option « Protection Sanitaire »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur du voyage,
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires,
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance).
- ✗ Les frais médicaux dans le pays de domicile.



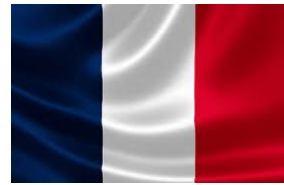
Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- ! Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,
- ! Tout acte intentionnel de l'Assuré pouvant entraîner la garantie du contrat.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ! L'Assuré doit être domicilié dans l'un des pays membres de l'Union Européenne, au Royaume Uni, en Suisse, Norvège, Andorre, Liechtenstein, San Marin, Gibraltar, dans les DROM et dans les COM.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, à l'exception des pays en état de guerre civile ou étrangère, d'instabilité politique notoire, ou subissant des mouvements populaires, émeutes, actes de terrorisme, représailles, restriction à la libre circulation des personnes et des biens (quel qu'en soit le motif, notamment sanitaire, de sécurité, météorologique, etc.) ou désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » et « Informations voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de trente jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » et « Informations voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.